




## Opération Façades – CŒUR DE VILLE – TRANCHE 3

# PLAN DU PERIMETRE DES IMMEUBLES ELIGIBLES

**Immeubles éligibles zones APph & zone APp**





### Légende

- AP ensemble de l'aire de mise en valeur du patrimoine
- App sous-secteur patrimonial
- Apph sous-secteur patrimonial et historique

Parcelle naturelle ou de jardin, protégée pour raison paysagère (vues et perspectives)

Parcelle de jardin ou de parc planté, protégée en tant qu'accompagnement du patrimoine

(se reporter au règlement)

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'AUVERGNE STAP DU CANTAL

# 2

COMMUNE DE MURAT

AIRE DE MISE EN VALEUR  
DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE

PLAN DE DÉLIMITATION

André DAVID architecte DPLG urbaniste  
5 avenue des Thermes 63408 CHAMALIÈRES  
avec Claire BAILLY paysagiste DPLG architecte DPLG  
25 rue du Capitaine Ferber 75020 PARIS  
JUILLET 2013